



Roquebert - Massiani  
NOTAIRES - OLLIOULES

BAIL COMMERCIAL

1 -Pièces à fournir par le bailleur

- photocopie de la carte d'identité recto-verso
- livret de famille et contrat de mariage
- titre de propriété du bien donné à bail
- diagnostics obligatoires à réaliser en vue du bail.

2 -Renseignements à fournir par le bailleur

- liste des travaux effectués dans les locaux à louer au cours des trois dernières années
- liste des travaux qui seront effectués par le bailleur dans les locaux à louer pour les trois années à venir
- montant du loyer (préciser si le loyer sera soumis à la TVA)
- liste et montant des charges qui seront supportées par le preneur en sus du loyer
- montant du dépôt de garantie